

OBJET : 110ème ÉDITION DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2023

1 CONTEXTE

La 110ème édition du Tour de France Cycliste se déroule du samedi 1er juillet au dimanche 23 juillet 2023 inclus et comprend vingt et une étapes décrites sur la carte en annexe. Pour cette édition, le départ et les trois premières étapes se tiennent au Pays-Basque espagnol. Une partie du parcours est également effectuée sous des portions de l'espace aérien contrôlé par la Suisse.

La course est accompagnée d'un dispositif aérien comprenant des hélicoptères et des avions qui évoluent pour partie entre la SFC et 2000 ft sol et entre les FL060 et FL250. Ces aéronefs opèrent comme plateformes de caméras (hélicoptères) et comme relais radio et vidéo (avions et hélicoptères).

L'attention des usagers aériens est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours et sur la nécessité de respecter les termes des **arrêtés du 10 octobre 1957 relatifs au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères**.

En application des arrêtés précités, et compte tenu de la spécificité du travail aérien lié au déroulement du Tour de France, le survol des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de **1000 m (3300 ft)** au-dessus de la surface, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés.

Certaines étapes du Tour de France sont également protégées par des zones réglementées temporaires (ZRT). Ces ZRT sont destinées à assurer la sécurité des hélicoptères à proximité de la course.

Il est rappelé que l'usage d'aéronefs sans équipage à bord sur le parcours est interdit en application des **arrêtés du 3 décembre 2020 relatifs à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord et à la définition des scénarios standards nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139**, sauf autorisation spécifique de l'organisateur et des préfetures.

Il est par ailleurs recommandé de ne pas faire usage de matériels aériens, notamment de ballons captifs, sans autorisation spécifique de l'organisateur et des préfetures.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité.

2 LISTE DES ETAPES

- 1ère étape : Samedi 1er juillet
Bilbao / Bilbao (Espagne)
- 2ème étape : Dimanche 2 juillet
Vitoria-Gasteiz / Saint-Sébastien (Espagne)
- 3ème étape : Lundi 3 juillet
Amorebieta-Etxano (Espagne) / Bayonne
- 4ème étape : Mardi 4 juillet
Dax / Nogaro
- 5ème étape : Mercredi 5 juillet
Pau / Laruns
- 6ème étape : Jeudi 6 juillet
Tarbes / Cauterets-Cambasque
- 7ème étape : Vendredi 7 juillet
Mont-de-Marsan / Bordeaux
- 8ème étape : Samedi 8 juillet
Libourne / Limoges
- 9ème étape : Dimanche 9 juillet
Saint-Léonard-de-Noblat / Puy de Dôme
- Lundi 10 juillet**
Repos Clermont-Ferrand
- 10ème étape : Mardi 11 juillet
Vulcania / Issoire
- 11ème étape : Mercredi 12 juillet
Clermont-Ferrand / Moulins
- 12ème étape : Jeudi 13 juillet
Roanne / Belleville-en-Beaujolais
- 13ème étape : Vendredi 14 juillet
Châtillon-sur-Chalaronne / Grand-Colombier
- 14ème étape : Samedi 15 juillet
Annemasse / Morzine Les Portes du Soleil
- 15ème étape : Dimanche 16 juillet
Les Gêts Les Portes du Soleil / St-Gervais Mont-Blanc
- Lundi 17 juillet**
Repos St Gervais Mont-Blanc
- 16ème étape : Mardi 18 juillet
Passy / Combloux (contre la montre individuel)

